

# Circuit du camp de Giblou au départ de Fourmies



Trace n° 1546541

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Ce parcours de difficulté moyenne fait découvrir une grande partie de la forêt domaniale de Fourmies.

**À n'entreprendre qu'hors période de chasse.**

<b>Durée</b>	3h 40	<b>Difficulté</b>	Moyenne
<b>Distance</b>	11,86 km	<b>Retour au départ</b>	Oui
<b>Dénivelé positif</b>	84 m	<b>Activité</b>	Pédestre
<b>Dénivelé négatif</b>	84 m	<b>Commune</b>	Fourmies (59610)
<b>Point haut</b>	250 m	<b>Région</b>	Avesnois
<b>Point bas</b>	203 m		



## Description

Stationnez aux Étangs des Moines, entre le 3e Étang des Moines et l'Étang de la Petite Chapelle.

**(D/A)** Quittez le parking par la Rue d'Arnor

**(1)** Empruntez, à droite le chemin forestier puis descendez à droite jusqu'à l'Étang du Datchet.

**(2)** Prenez à gauche puis encore à gauche la Route Forestière du Vivier Marion.

**(3)** Montez à gauche la laie forestière. À la route, RD964, tournez à gauche puis virez à droite sur la Route du Trou Colette.

**(4)** Après la voie ferrée, continuez à droite par le sentier forestier parallèle au linéaire ferroviaire.

Quittez la forêt par une petite ruelle qui aboutit en face d'une chapelle. Suivez alors à gauche la Rue du Camp de Giblou. Rejoignez la D963.

**(5)** Empruntez-la à droite, traversez la voie ferrée puis engagez-vous à gauche sur la Rue de Saint-Laurent qui serpente au travers du bocage.

**(6)** Traversez la voie ferrée et rejoignez la D963.

**(7)** Coupez à nouveau la RD963 et empruntez plus loin à droite la Route Forestière des Étangs des Moines. Montez dans la première laie à droite.

**(8)** Au bout, prenez à gauche et descendez progressivement en suivant le PR®, balisé en Jaune commun avec le chemin de Grande Randonnée de Pays Avesnois-Thiérache, balisé en Jaune et Rouge.

Retrouver le parking au bout de la Rue des Étangs **(D/A)**

## Points de passages

- D/A Étangs des Moines**  
| N 50.003818° / E 4.057417° - alt. 203 m - km 0
- 1 Chemin forestier**  
| N 50.002401° / E 4.060951° - alt. 219 m - km 0.3
- 2 Route forestière Vivier Maison**  
| N 49.996958° / E 4.051535° - alt. 219 m - km 1.45
- 3 Vers Trou Colette et Camp de Giblou**  
| N 49.993158° / E 4.068422° - alt. 232 m - km 2.86
- 4 À droite après la voie ferrée**  
| N 49.999662° / E 4.076898° - alt. 238 m - km 3.88
- 5 Jonction avec la D963**  
| N 50.000413° / E 4.09545° - alt. 242 m - km 5.55
- 6 Traversée de la voie ferrée**  
| N 50.003976° / E 4.102819° - alt. 232 m - km 6.72
- 7 Traversée de la D963**  
| N 50.004812° / E 4.095174° - alt. 239 m - km 7.57
- 8 GR de Pays de l'Avesnois**  
| N 50.00886° / E 4.086036° - alt. 244 m - km 8.81
- D/A Étangs des Moines**  
N 50.003818° / E 4.057417° - alt. 203 m - km 11.86

## Informations pratiques

En période de pluie le port de chaussures étanches est nécessaire.

**Prudence en traversant la RD 964.**

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)

Suivez le balisage jaune. (croix jaune = mauvaise direction, flèche à droite = tournez à droite, flèche à gauche = tournez à gauche, trait horizontal = allez tout droit)

## A proximité

Musée du textile et de la vie sociale de Fourmies

<http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...>

Les étangs des moines

<http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...>

Théâtre Jean Ferrat de Fourmies

<http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...>

Atelier Musée du verre de Trélon

<http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...>

Château de Trélon

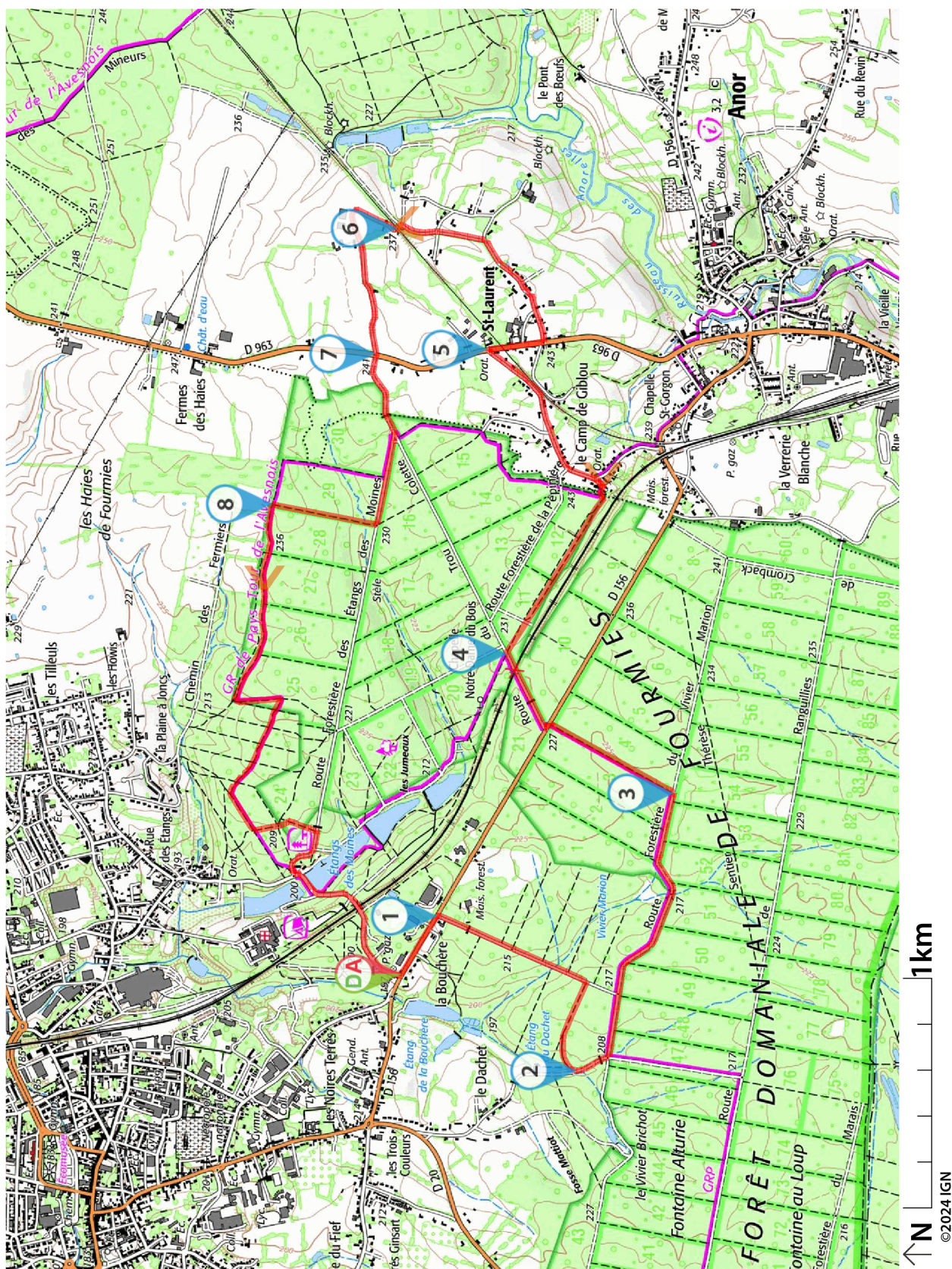
<http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...>

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-du-camp-de-giblou-au-depart-de-f/>

### En savoir plus :

Email : [annie.trotin.pnra@gmail.com](mailto:annie.trotin.pnra@gmail.com)

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

### Préparation de sa randonnée



#### BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



#### CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



#### S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



#### PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

### Comportement pendant la randonnée



#### RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



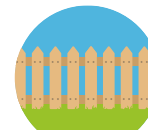
#### RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



#### RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



#### REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



#### RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



#### ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



#### GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



#### LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

**Qu'il soit privé ou public**, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

**Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.**